

# Note d'informations sur les Actualites harpege JUIN 2015

Auteur : **AMUE – Harpège** Nombre de pages : 8

Destinataires: Correspondants fonctionnels et techniques HARPEGE

08 JUIN 2015

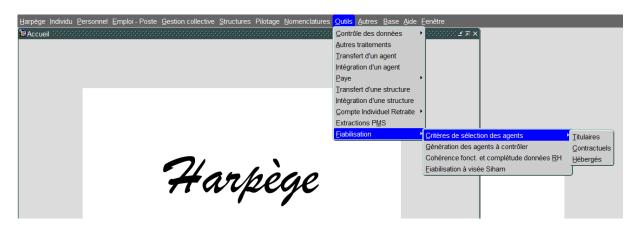
## 1. Patch Harpège har640la : nouveau module de fiabilisation des données

#### 1.1. Intégration des requêtes de fiabilisation

Le prochain patch har640la dont la diffusion est prévue fin juin / début juillet intègrera la possibilité de lancer les packages de requêtes de fiabilisation existants directement depuis Harpège.

Les requêtes sont celles disponibles sur le serveur FTP de l'Amue, mais qui ont été intégrées en natif dans l'application. Les requêtes sur le ftp ne seront donc plus à utiliser.

Elles ne nécessitent plus l'appel à un informaticien pour les lancer. Vous pourrez, par le biais de ce nouvel outil, sélectionner simplement la population à fiabiliser par 3 écrans distincts : fonctionnaires / contractuels et hébergés (indépendamment les uns des autres si vous le souhaitez).

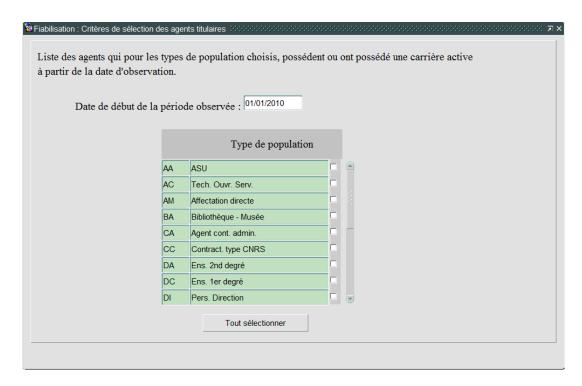




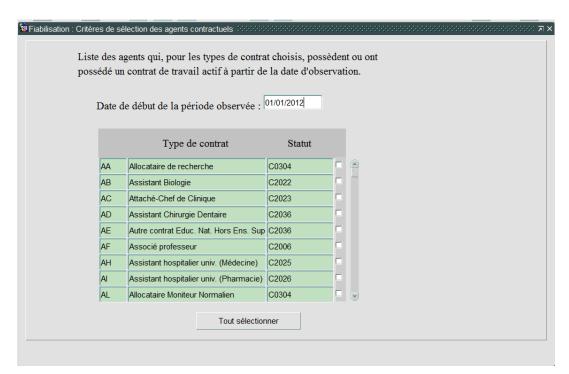
### 1.1.1. Les nouveaux écrans de sélection des agents à fiabiliser

Accessible en 3 sous menus, vous pourrez choisir le personnel à fiabiliser et la date de profondeur voulue.

#### Pour les titulaires :

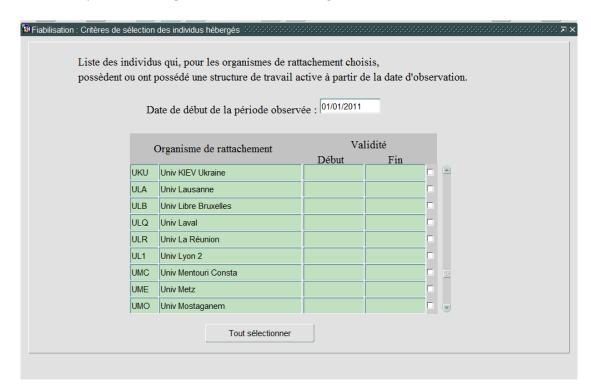


#### Pour les contractuels :



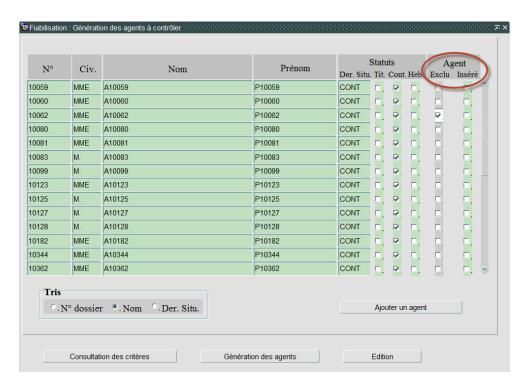


Ou encore pour les hébergés en fonction de leur organisme de rattachement :



#### 1.1.2. Nouvel écran de génération des agents à contrôler

Une fois le choix des agents à contrôler effectué, un écran récapitulatif affichera la liste du personnel concerné. Il sera alors encore possible d'ajouter ou d'exclure des agents unitairement.





Chaque agent ne sera présent qu'une seule fois dans cet écran, avec l'indication de sa dernière situation connue (colonne « Der Sit »).

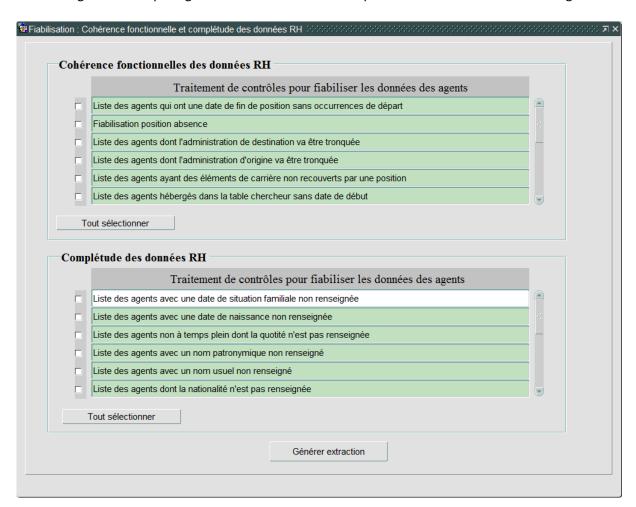
Chaque agent sera cependant traité dans les requêtes pour l'ensemble de son parcours professionnel présent dans Harpège (exemple : un agent fonctionnaire qui a été initialement hébergé, puis contractuel avant de devenir fonctionnaire sera bien analysé sur chacune des requêtes correspondantes à son statut).

#### 1.1.3. Nouveaux écrans de lancement des traitements de fiabilisation

Pour plus de lisibilité, vous disposerez de deux menus distincts : la fiabilisation « interne » de cohérence et complétude fonctionnelle des données RH et la fiabilisation à visée Siham

#### a. Cohérence fonctionnelle et complétude des données RH

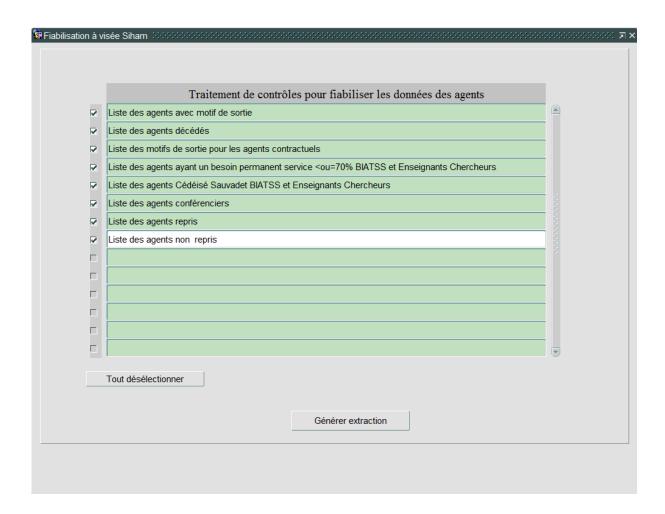
Les requêtes présentes dans cet écran sont nécessaires à la mise en qualité de vos données RH. Certaines seront nécessaires à la mise en œuvre de SINAPS dans vos établissements, et doivent être lancées régulièrement pour garantir l'exactitude et la complétude des informations de vos agents.





#### b. Fiabilisation à visée SIHAM

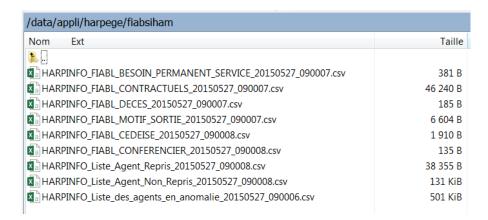
Ces requêtes ont pour objectif de mettre en exergue les données qu'il est indispensable de fiabiliser dans le cadre de la bascule à Siham. En effet, certaines données sont traitées différemment dans Siham par rapport à Harpège ; il est donc nécessaire de les identifier (objet de ces requêtes) pour s'assurer en amont de l'exactitude de leur contenu et ainsi faciliter le passage du « kit de reprise des données » lors de la véritable migration vers Siham.



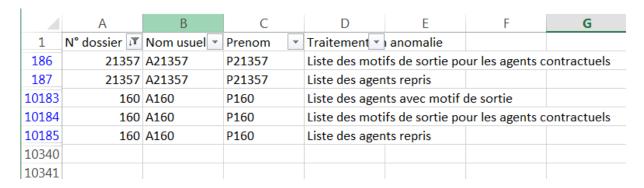


#### 1.1.4. Résultats des traitements de fiabilisation

Les fichiers résultats générés par l'application seront déposés sur le serveur de la base de données (paramétrage préalable à spécifier dans le module administration d'Harpège) au format .CSV, vous permettant ainsi d'exploiter les fonctions de tris /filtres d'Excel.



Outre les fichiers résultats, vous disposerez par ailleurs d'un fichier récapitulatif « liste des agents en anomalie » vous permettant de visualiser rapidement pour un même agent, le nom des requêtes dans lesquelles il ressort :

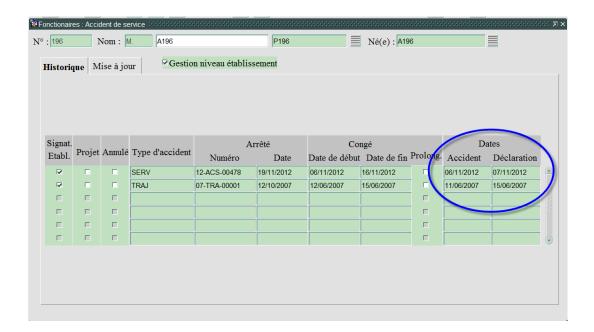




#### 1.2. Autres évolutions

#### 1.2.1. Modification de l'écran des historiques des accidents de service

L'écran accessible depuis le menu Personnel/Absence-Congé/Congé SS/Fonctionnaires/Congé Accident de Service sera modifié dans le patch har640la afin de vous permettre de consulter les dates d'accident et de déclaration en plus des dates de congés :



Pour pouvoir ajouter les deux nouvelles colonnes de date (date de début et de fin de congé de l'accident de travail) au niveau de l'onglet historique, le fonctionnement de l'écran sera modifié sur le modèle de l'écran « Congé Accident de Service ». Désormais, toutes les déclarations d'accident de travail pour lesquelles aucun congé n'aura été saisi n'apparaitront plus dans le tableau de l'onglet « Historique ».



#### 1.2.2. Modifications BO

Une mise à jour de l'univers BO sera disponible sur le FTP avec le prochain patch Harpège, dans lequel seront ajoutés les objets suivants dans le sous-dossier « Element carrière » du dossier « CARRIERE» :

| Tém. neutralisé   | Définition : Témoin permettant de repérer une situation provisoire |
|-------------------|--|
|                   | avant un reclassement.   |
| Tém. gestion Etab | Définition : Témoin de signature de l'arrêté par l'établissement.  |

Par ailleurs, le nom des filtres suivants va être modifié comme suit :

- « Contrat à date d'observation » devient « Avenant à date d'observation »,
- « Contrat à la date du jour » devient « Avenant à la date du jour »,
- « Contrat entre observation » devient « Avenant entre observation »

Enfin, une modification sera apportée aux objets du sous-dossier « Diplôme le plus élevé » et « Dernier diplôme» (Dossier Individu/diplôme) afin de prendre en compte les individus sans diplôme.

# 2. A venir en fin d'année : évolutions du module Déversement GFC liées à la GBCP

L'Amue a programmé une évolution du module de déversement GFC pour les sites pilotes GBCP qui démarrent au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ainsi, pour ces établissements et à cette date, le plan de comptes M9.3 disparaitra au profit du nouveau plan de comptes M9.

Ce nouveau plan de comptes étant simplifié à l'extrême pour les comptes de rémunération, il ne sera plus possible de réaliser des imputations spécifiques sur les comptes comptables. Pour répondre à cette problématique, l'Amue mettra donc en œuvre la saisie des imputations spécifiques sur les **codes éléments de paie - pour les sites GBCP au 01/01/2016 –** et ce dans le dernier patch Harpège de l'année 2015 (décembre).

Les établissements qui basculeront en mode GBCP au 01/01/2016 saisiront donc les imputations spécifiques sur le code élément de paie.

Par exemple, si vous saisissiez jusqu'alors pour la prime de recherche E/S le compte 64131000 (« Primes Gratifiées indexées ») au niveau du menu Personnel / Agent / Imputations spécifiques, alors, il vous faudra saisir directement le code élément de paie correspondant soit le : 200361.

Attention, avec cette évolution, il ne sera plus possible de gérer des imputations spécifiques correspondant à des rappels de salaire (puisque actuellement la notion de rappels est gérée par le suffixage des comptes comptables avec un R et que le principe de fonctionnement de l'outil évolue).

Pour les sites dont la mise en œuvre de la GBCP ne démarrera qu'au 01/01/2017, le mode de fonctionnement du module de déversement GFC ne sera pas impacté pour l'année 2016.